



Hendaye

Aloha Pays-Basque !

8-14
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org
En savoir plus : www.fol74.org

Les indispensables :

- Test d'aisance aquatique
- Autorisation de sortie de territoire
- Carte d'identité ou passeport

Hendaye

Aloha Pays-Basque !

Centre de vacances Hendaye Réf. 074040001

Un séjour en immersion dans l'univers du surf !

Berceau du surf en Europe, Hendaye est un spot idéal pour découvrir et se perfectionner lors de 5 séances.

Dernière ville avant l'Espagne, on traverse la frontière en bateau pour Fontarrabia et sa cité médiévale !

Retour en France, direction les Pyrénées, pour une séance de rafting.

Enfin, on découvre un autre sport typique de la région, la pelote basque !

Le Centre:

Hendaye est située au point de rencontre de l'océan atlantique et des Pyrénées, sur la Bidassoa, dans une région appelée « Le Labourd ». Dernière ville de France avant la frontière Espagnole où le climat à la fois océanique et pyrénéen, offre de nombreuses possibilités d'activités nautiques et montagnardes.

A quelques pas de la plage, le séjour se déroule dans une école réaménagée en centre de vacances, permettant d'accueillir un groupe d'une quarantaine d'enfants. Les salles de classe sont aménagées en chambres spacieuses et confortablement équipées avec des sanitaires à proximité. A l'intérieur, des salles d'activités et une salle polyvalente sont à disposition. La majorité des activités sont accessibles à pied ou en vélo.



Séjour « Aloha Pays Basque »

Les enfants participent à 5 séances de surf encadrées par les moniteurs de l'école française de surf d'Hendaye, ONAKA. Les planches sont adaptées à l'apprentissage et conçues dans des matériaux privilégiant la sécurité.

En début de séance, les moniteurs présentent l'activité en apportant aux enfants des connaissances sur le milieu marin, la météo, la protection de l'environnement, l'utilisation de la plage et le comportement dans l'eau.

Les séances sont adaptées en fonction du niveau et de la progression de chacun. La pédagogie et le matériel sont ajustés à chacun avec notamment des planches évolutives.

On continue la découverte de la région côté montagne.

Une séance de rafting :

Descente en rafting sur la Nive à Bidarray en plein Pays Basque. On enfle son casque et son gilet de flottabilité puis on embarque. C'est l'outil idéal pour une première approche de la rivière, voir et comprendre son fonctionnement, découvrir la vallée de la Nive et ses paysages.

Sur un raft, chaque équipier, muni de sa pagaie, participe à l'exploit sous les consignes d'un barreur. Une fesse posée sur le boudin périphérique, une jambe repliée, l'autre tendue cherchant un point d'appui qui n'existe pas, il faut en même temps propulser l'engin et tenter de conserver son équilibre... précaire par définition. L'activité est encadrée par un moniteur diplômé d'état.

Documents à fournir pour la pratique des activités aquatiques: Test d'aisance aquatique obligatoire

Une excursion en Espagne :

Pour se plonger dans l'ambiance espagnole, il suffit soit de traverser l'estuaire de la Bidassoa en bateau pour débarquer à Fontarrabia, soit de passer la frontière à deux pas direction Irun.

Documents à fournir pour la pratique de l'activité :
Carte d'identité ou passeport personnel et autorisation de sortie du territoire accompagnée de la photocopie de la carte d'identité du demandeur obligatoires pour les sorties en Espagne.

Initiation à la pelote basque :

Les enfants s'initient à la pratique de la Cesta Punta (réception de la pelote, renvoi en coup droit par dessus l'épaule ou en revers, jeu d'adresse). En début de séance, le moniteur présente le matériel utilisé (pelotes, gants...).

Atelier de Pala Ancha sur le fronton extérieur. Possibilité d'aller voir une démonstration de pelote basque.

Baignades à l'océan

Les baignades s'effectuent toujours sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant de baignade, BNSSA...). Un animateur pour 8 enfants est présent dans l'eau.

Les baignades à l'océan se font aux plages surveillées d'Hendaye et de Saint Jean de Luz, équipées d'un poste de secours de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS).

L'organisation des baignades se fait avec les MNS de la plage, et il peut arriver de ne pas avoir l'autorisation de se baigner avec un groupe d'enfants pour des raisons de sécurité (drapeau orange, trop de monde...).

Jeux et animation

L'équipe d'animation proposera des activités variées aux enfants : des petits aux grands jeux, sur la plage ou au centre. Des jeux de ballons, aux olympiades en passant par les traditionnelles veillées chaque soir ... Les demandes des jeunes seront également attendues et prises en compte pour que chacun d'entre eux puisse profiter pleinement de ses vacances.

A noter !

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

Vie Quotidienne

L'équipe d'encadrement

Un directeur et un animateur pour 8 enfants en moyenne.

Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de veiller à la sécurité affective et physique des enfants dont ils ont la charge.

L'alimentation

Les repas : le centre se fait livrer les plats en liaison froide.

Exceptionnellement certains repas pourront être fait sur le centre. Les repas sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif de partage durant lequel les animateurs veilleront à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage des tables... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés.

Le rythme de vie

Le réveil est échelonné entre 7h30 et 9h00 afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun, sauf en cas d'activité matinale.

Le coucher s'effectue après la veillée, à une heure adaptée à l'état de fatigue du groupe.

La toilette

La douche est effectuée chaque jour avant le dîner et tous les matins une « petite » toilette est faite. Les animateurs encadrent ce temps et conseillent les plus jeunes. L'assistante sanitaire veille sur l'hygiène des enfants en assistant régulièrement au temps des douches, en vérifiant les petits bobos, les ongles, les cheveux...

Linge : le linge est lavé régulièrement. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant. Pour les séjours de 8 jours, le linge n'est pas lavé sauf en cas d'accident.

Santé

Veuillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Relations Parents/ Enfants

Courrier : nous incitons les enfants à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone : si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites le entre 17h et 19h en vous armant de patience car la ligne est souvent occupée. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre rencontre, frais de retour à votre charge...

Argent de poche

Une somme de 30 € par semaine semble largement suffisante. Vous le remettez à un animateur en utilisant l'enveloppe « argent de poche » que vous recevrez avec la convocation de départ.

Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.

Transports

Voyage en train jusqu'à Annecy ou Lyon. Transfert en car de la gare au centre, trajet d'environ 1 heure depuis Annecy, avec une compagnie de la Haute-Savoie avec laquelle nous sommes en partenariat depuis plus de 10 ans.

Le voyage s'effectue de jour.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera envoyée 10 jours avant le départ.

A remettre le jour du départ

MEMO

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Le test d'aisance aquatique.
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe.
- La fiche trousseau.
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour

**Bon séjour avec UFOVAL 74 –
Vacances Pour Tous !**

FICHE TROUSSEAU OCEAN



Nom et Prénom de l'enfant :

VETEMENTS DE JOUR (dont ceux portés le jour du départ)			
T-shirt manches longues	2	Veste chaude(type polaire)	1
T-Shirt	6	Veste imperméable ou K-Way	1
Pull ou Sweat	2	Casquette	1
Pantalon confortable ou jogging	2	Sac à linge sale	1
Short	4	Jupe ou robe	2
LINGE DE CORPS			
Culottes ou Caleçons	6	Pyjama ou chemise de nuit	2
Chaussettes	6 p.	Maillot de bain	2
TOILETTE			
Trousse de toilette complète: brosse à dents, dentifrice, shampoing, gel douche, brosse à cheveux, crème solaire			1
Serviette et gants de toilette			2
Serviette de bain*			1
CHAUSSURES			
Bonnes baskets	1	Nu-pieds fermés	1
Chaussons	1	Petites chaussures en toile	1
DIVERS			
Petit sac à dos (pour la journée)	1	Lampe de poche ou Lampe frontale	1
Gourde	1	Lunettes de soleil	1
Nécessaire courrier (enveloppes+timbres et adresses, papier, stylo)			1

TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

SEJOUR : Hendaye

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....

Titulaire du diplôme :

.....

Date de délivrance du diplôme :

Certifie que l'enfant

.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature :